



LE SECRETAIRE GENERAL
Branche « Services Publics »

Monsieur Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation
Et de la Fonction Publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101, Rue de Grenelle
75007 - PARIS

Nos réf. : DR/JL/IR – 30

Paris le 28 mars 2023

Monsieur le Ministre,

La Fédération des personnels des services publics et des services de santé FO ne cesse de recevoir des appels et des alertes de nos syndicats des conseils départementaux et d'établissements publics rattachés aux CCAS ou CIAS. Ces alertes portent sur l'application du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) issu de l'accord de février 2022 entre le Premier ministre alors en fonction, Monsieur CASTEX, et le Président de l'ADF, Monsieur SAUVADET.

Cet accord, 3^{ème} vague de transposition du CTI traduite par la loi 2020-1576 et le décret 2022-1497, vise les agents des services d'aide à la personne et de l'accompagnement socio-éducatif de certains cadres d'emplois. Or, ces textes fondent l'attribution du CTI, à la fois sur les cadres d'emplois, les fonctions et les lieux d'exercice. Il en résulte de grandes difficultés d'application dans les collectivités et établissements concernés.

D'autre part, leur mise en œuvre crée d'importantes disparités de rémunération entre agents d'un même cadre d'emplois souvent de même grade qui se côtoient quotidiennement. Il en résulte un fort ressentiment entre services, et un climat délétère qui nuit aux conditions de travail et donc à la qualité du service public, indépendamment de la volonté des agents.

Certaines assemblées délibérantes ont donc pris l'initiative d'attribuer l'équivalent du complément de traitement indiciaire sous forme d'IFSE, afin de rétablir une égalité de traitement entre agents. Cependant, cela n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire, certains départements ne voulant ou ne pouvant pas le faire.

C'est pourquoi, je vous sollicite afin que le Complément de Traitement Indiciaire soit enfin attribué à l'ensemble des agents des services sociaux, à l'instar de ce qui s'est fait pour les agents des EHPAD. Ils ont tous continué à assurer le service au plus près des usagers les plus défavorisés durant la pandémie, parfois au prix de leur santé. Sans solution pérenne, mise en œuvre pour tous les agents des services sociaux, la situation risque de se tendre encore et devenir explosive.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Dominique REGNIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Regnier', written over the printed name 'Dominique REGNIER'.